

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOUT 2020

L'an 2020 et le 26 août à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire.

**Présents :**

M. BALLARIN Adriano, Maire, Mmes : DUMONT Virginie, GUILMET Myriam, LANGE Nereida, MAILHOS Cécile, TABARY Agnès, MM : BERTHEMY Eric, BEZARD Christian, BRETIN Jean Jacques, GRIMONPREZ François, LAGARDE Gérard, ODDOS Michel

**Absent(s) ayant donné procuration :**

Mme DEVAUD PINON Laure à Mme MAILHOS Cécile, MM : CHEMIN Oliver à M. BALLARIN Adriano, LE SAUX Didier à M. BEZARD Christian

**Absent(s) :**

Mme BIGARD Véronique, Mme LAMMENS Marielle, Mme ROUSSELET Laurence, M. SAUTEREAU Nicolas

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme Agnès TABARY.

### **1) Validation du procès-verbal de la séance du 29 JUILLET 2020**

Du procès-verbal de la séance du 29 Juillet 2020 a été approuvé au conseil.

### **2) Vote de l'attribution de financement et sollicitation de refinancement de l'aide départemental.**

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CRESPIERES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, L. 1511-3 et L. 2121-29,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRE,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 et notamment son article 1er,

Vu l'arrêté du 16 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19,

Vu la délibération du Conseil municipal de CRESPIERES du 15 Janvier 2018 n°2018-03 approuvant l'adhésion à l'Agence d'ingénierie départementale d'aide aux communes –IngénierY',

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 juin 2020 approuvant la création d'un dispositif départemental d'aide d'urgence au soutien du bloc communal afin d'accompagner les commerces de proximité et d'artisanat,

Vu la délibération n° 2020-42 du 29/07/2020 du conseil municipal approuvant la création d'un dispositif d'aide exceptionnelle communale à destination des commerçants et artisans de la Commune,

Vu les annexes à la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant les impacts économiques, sanitaires et sociaux du covid-19 sur les activités liées au commerce, à l'artisanat, à la restauration et à l'hôtellerie dans les Yvelines, notamment sur la Commune rurale de Crespières et ayant pour conséquence de renforcer les difficultés initiales de développement de son tissu commercial,

Considérant le rôle structurant du commerce, notamment du commerce de proximité, dans le développement des centres-villes et centres-bourgs, et les difficultés financières auxquelles est confronté le commerce la Commune de Crespières, à l'issue de la période de confinement,

Considérant la nécessité de maintenir l'emploi de l'ensemble du tissu commercial sur la Commune de Crespières,

Considérant le dispositif d'aide aux commerces et à l'artisanat de la Commune de Crespières et son règlement afférent,

Considérant le dispositif départemental d'aide d'urgence au soutien des commerces de proximité et de l'artisanat visant à accompagner le bloc communal en matière d'immobilier d'entreprise dans ce contexte de crise et de redynamisation de leurs centralités,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

D'approuve l'attribution d'un financement à hauteur de 11 284,45 € au titre du dispositif d'aide communale « Aide exceptionnelle immobilière aux commerçants et artisans » à l'ensemble des commerçants, bars/restaurants, hôtels et artisans bénéficiaires figurant dans la liste exhaustive en annexe de la présente délibération,

Sollicite le refinancement de cette aide auprès du Département des Yvelines au titre de son dispositif d'aide départemental d'urgence au soutien du bloc communal et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande à cet effet pour un montant de 11 284,45 €.

Dit que les crédits seront imputés au chapitre 7 article 774 du budget communal.



Crise Sanitaire /COVID-19

Aide exceptionnelle immobilière aux commerçants et artisans de Crespières



**Yvelines**  
Le Département

Liste des bénéficiaires

Nom de l'entreprise	Type d'activité	Code NAF	Adresse	Aides perçues au titre des volets 1 et 2 du fonds national de solidarité	Loyer hors charges ou échéance immobilière	Nombre de mois (3 ou 4)	Documents fournis	Montant de la subvention au titre du dispositif d'urgence	
Moretti	Restaurant	5610A	17 RD 307		2 700,00 €	4	<input checked="" type="checkbox"/> Attestation de domiciliation de l'établissement <input type="checkbox"/> Derniers-exercices-pour-les-établissements-de-plus-d'un-an-d'existence <input checked="" type="checkbox"/> Extrait de K-bis moins de 3 mois <input type="checkbox"/> Attestation-sur-l'honneur-d'autres-aides-perçues, datée-et-signée <input checked="" type="checkbox"/> Résultat de recherche en matière de procédure collective <input checked="" type="checkbox"/> Quittances de loyers ou avis d'échéance (mars à juin 2020) <input checked="" type="checkbox"/> Historique des inscriptions modificatives au RCS <input checked="" type="checkbox"/> RIB	7 000,00 €	
La caverne des Artistes	Restaurant	5610A	6 rue de Paris		3 000 €	1750	4	<input checked="" type="checkbox"/> Attestation de domiciliation de l'établissement <input checked="" type="checkbox"/> Derniers exercices pour les établissements de plus d'un an d'existence <input checked="" type="checkbox"/> Extrait de K-bis moins de 3 mois <input checked="" type="checkbox"/> Attestation sur l'honneur d'autres aides perçues, datée et signée <input checked="" type="checkbox"/> Résultat de recherche en matière de procédure collective <input checked="" type="checkbox"/> Quittances de loyers ou avis d'échéance (mars à juin 2020) <input checked="" type="checkbox"/> Historique des inscriptions modificatives au RCS <input checked="" type="checkbox"/> RIB	4 000 €

Nom de l'entreprise	Type d'activité	Code NAF	Adresse	Aides perçues au titre des volets 1 et 2 du fonds national de solidarité	Loyer hors charges ou échéance immobilière	Nombre de mois (3 ou 4)	Documents fournis	Montant de la subvention au titre du dispositif d'urgence
Feel'ing Coiffure	Coiffeur	9602A	19 rue de Moncel	1 500 €	784,45 €	MARS	Attestation de domiciliation de l'établissement <input checked="" type="checkbox"/>	84,45 €
					400,00 €	AVRIL	Extrait de K-bis moins de 3 mois <input checked="" type="checkbox"/>	
					400,00 €	MAI	Résultat de recherche en matière de procédure collective <input checked="" type="checkbox"/>	
					799,31 €	JUIN	Historique des inscriptions modificatives au RCS <input checked="" type="checkbox"/>	
O'petit bouchon	Restaurant	5630Z	3 rue du Poteau Logé	3 500 €	700,00 €	Mars	Attestation de domiciliation de l'établissement <input checked="" type="checkbox"/>	200,00 €
					1 000,00 €	Avril	Extrait de K-bis moins de 3 mois <input type="checkbox"/>	
					1 000,00 €	Mai	Résultat de recherche en matière de procédure collective <input type="checkbox"/>	
					1 000,00 €	Juin	Historique des inscriptions modificatives au RCS <input type="checkbox"/>	
<b>Total des subventions</b>								<b>11 284,45 €</b>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Maire,

Adriano BALLARIN

